

Rythmes scolaires : le décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours est paru au Journal officiel

Le ministère de l'Éducation nationale a fait paraître au Journal officiel le décret autorisant les communes à recourir à la semaine de 4 jours dans leurs écoles primaires.

Le décret autorisant les communes à revenir dès la rentrée prochaine à la semaine de quatre jours d'école en primaire est paru mercredi au Journal officiel, un coup de canif à la réforme mise en oeuvre par le précédent gouvernement.

La semaine de 4 jours décidée sous Sarkozy.

Ce texte permet "d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours", sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Cela constitue le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans. La semaine de quatre jours avait été instituée en 2008 sous Nicolas Sarkozy, avec la suppression du samedi matin.

Retour aux 4,5 jours sous Hollande. Cette organisation était critiquée par les chronobiologistes, et l'ancien ministre de l'Éducation Vincent Peillon avait décidé dans le précédent quinquennat de revenir à la semaine de 4,5 jours, généralement avec le mercredi matin.

Cette réforme, contestée par des élus, des enseignants et des parents, a été lancée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014, étalant davantage les 24 heures de classe avec l'objectif d'améliorer les apprentissages. Le raccourcissement des journées de cours s'est accompagné de la création d'activités périscolaires à la charge des communes, partiellement financées par l'État.

Un rapport sénatorial préconisait de ne pas revenir sur les rythmes scolaires. Un rapport du groupe du travail du Sénat publié en juin recommande de ne pas revenir à la semaine de quatre jours, et ce malgré les défauts de la réforme, "improvisée et incomplète". Y revenir "serait un mauvais signe car on ferait prévaloir le monde des adultes sur celui des enfants", a notamment fait valoir Jean-Claude Carle, sénateur Les Républicains de Haute-Savoie. Selon une récente étude de l'Institut des politiques publiques (IPP), la réforme des rythmes scolaires de 2013 a permis aux mères de "mieux répartir leur temps de travail", en leur permettant de davantage travailler le mercredi.

Diminuer la charge des communes. Pour le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire qui avait mené la contestation en 2014, "l'organisation d'une semaine scolaire, sur quatre jours ou quatre jours et demi", doit être "réfléchie pour permettre de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves". "Dans ce projet, l'intérêt de l'enfant n'est pas pris en compte", déplore la FCPE, la plus grosse fédération de parents d'élèves.

Du côté des communes, le retour aux quatre jours pourrait permettre de diminuer leurs dépenses, liées aux transports ou aux activités périscolaire. L'Association des maires de France (AMF) a salué mardi "la volonté louable de redonner de la souplesse au dispositif actuellement en vigueur" mais

regretté "l'impréparation avec laquelle ceci a été élaboré". La réforme de 2013 avait représenté pour les collectivités "un travail colossal et un investissement conséquent", rappelle-t-elle, en demandant "des garanties tangibles sur la pérennisation du fonds de soutien".

La ville de Nice s'est déjà prononcée pour un retour aux 4 jours. La mairie de Nice a déjà annoncé l'arrêt de l'école le mercredi dès septembre. À Marseille, le maire s'est prononcé pour le maintien du rythme actuel de 4,5 jours pour la rentrée 2017 mais un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée 2018.

<http://www.europe1.fr/societe/rythmes-scolaires>